



Location chambre d'hôtes

Par yanRP

Bonjour , je propose 2 chambres en location saisonniere dans mon habitation principale , je me suis déclaré en mairie et également aux impôts qui m'a donné un numéro de Siren ...

Dans ma maison d'hôtes je dispose d'un espace balnéothérapie et une salle de massage , la balnéothérapie est en option , et un massage est offert aux clients en chambre d'hôtes ...

Concernant les massages pratiqués ceux sont des massages détente faut il une assurance spéciale ?

Pour la balneothérapie c est un supplément qui n'est pas compris dans le prix de la location , je pensais indiquer le prix de la chambre sans balnéo et avec balnéo Je commence cette activité et mon chiffre étant inférieur à 5000 E annuel je ne suis pas soumis a la TVA merci pour vos réponses ...